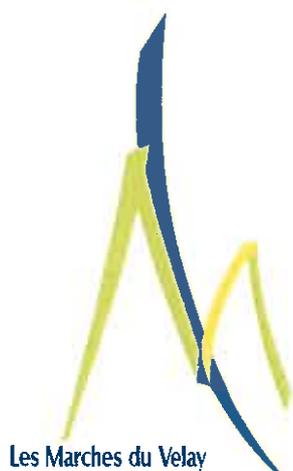


Le 2 juin 2015



## Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du mardi 12 mai 2015

Le mardi 12 mai 2015, à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes « Les Marches du Velay » s'est réuni au siège communautaire, sur la convocation qui lui a été adressée le 17 février par Monsieur Louis SIMONNET, Président.

### ETAIENT PRESENTS :

#### Mairie de Beauzac :

Madame Jeanine GESSEN  
Monsieur Jean-Pierre MONCHER  
Mme Bernadette TENA-CLAVIER

#### Mairie de la Chapelle d'Aurec :

Monsieur François BERGER avec un pouvoir de Monsieur Eric PETIT, excusé  
Monsieur Rémy GUICHERD

#### Mairie de Monistrol sur Loire :

Monsieur Luc JAMON  
Monsieur Jean-Paul LYONNET  
Madame Béatrice LAURENT-BARDON  
Monsieur Jean-Pierre GIRAUDON  
Madame Christelle MICHEL-DELEAGE  
Monsieur Florian CHAPUIS  
Madame Françoise DUMOND avec un pouvoir de Monsieur Mathieu FREYSSENET, excusé  
Madame Christine PETIOT  
Monsieur Robert VALOUR  
Mme Annie VEROT-MANGIARACINA

#### Mairie de Sainte-Sigolène :

Monsieur Dominique FREYSSENET  
Madame Ghislaine BERGER  
Monsieur Yves BRAYE  
Madame Valérie GIRAUD  
Monsieur Antoine GERPHAGNON  
Mme Isabelle GAMEIRO  
Monsieur Didier ROUCOUSE  
Monsieur David MONTAGNE

### **Mairie de Saint-Pal de Mons :**

Monsieur Patrick RIFFARD

Monsieur Patrice MOUNIER avec pouvoir de Madame Maryvonne MASSARDIER

### **Mairie des Villettes :**

Monsieur Louis SIMONNET avec pouvoir de Madame Karen JAY

Monsieur Marc PREBET

### **ETAIENT EXCUSES :**

Monsieur Jean PRORIOL, Monsieur Eric PETIT, Monsieur Mathieu FREYSSENET, Mme Maryvonne MASSARDIER, Madame Laure CHANTELOUBE, Madame Karen JAY

### **PARTICIPAIENT EGALEMENT A LA REUNION :**

Monsieur Michel BOZONNET, Directeur Général des Services

Monsieur Alexandre PEYRARD, responsable Enfance Jeunesse, Musique et Danse

Monsieur Olivier PANGAUD, responsable des Affaires Economiques

Madame Pascale GINGENE, responsable Marchés publics - Finances

Louis SIMONNET, Président, procède à l'appel des membres du Conseil Communautaire et cite les pouvoirs donnés par les élus absents à d'autres élus du Conseil.

## **Approbation du Compte-rendu du Conseil Communautaire du 31 mars 2015**

Monsieur SIMONNET soumet le compte-rendu de la séance du 31 mars à l'approbation du Conseil. En l'absence de remarques, ce compte-rendu est approuvé.

Madame Béatrice LAURENT est désignée en qualité de Secrétaire de séance.

### **1 – Rapport d'activité Assainissement non collectif - Présentation**

François BERGER, vice-président chargé du développement durable, présente le rapport d'activité du SELL (Syndicat des Eaux Loire-Lignon) à qui la Communauté de Communes a délégué la compétence Assainissement non collectif. Il ressort de ce document le constat d'un nombre important d'installations contrôlées comme non conformes.

Au vu de ce constat, Jean-Paul LYONNET demande si la collectivité ne pourrait pas faire un effort pour aider les propriétaires qui éprouvent des difficultés dans la mise aux normes de leurs installations.

Cet appui ne serait pas forcément un concours financier mais des conseils qui permettraient de les aider à mettre leurs installations aux normes.

Le Conseil prend acte de cette communication.

### **2 - Prestation de services Collecte OM auprès du SYMPTTOM - Approbation**

François BERGER présente un projet de convention qui vise à facturer au SYMPTTOM les prestations réalisées par le service d'Atelier mécanique de la CCMV pour l'entretien, la réparation de véhicules et la mise à disposition de benne OM au profit de ce syndicat.

Le Conseil vote à l'unanimité la proposition présentée. Il est précisé par ailleurs que cette prestation n'est que transitoire, le SYMPTTOM ayant informé la Communauté de communes de son souhait de ne plus assurer la collecte sur les communes de Bas en Basset et Valprivas.

Le SYMPTTOM a sollicité également la Communauté de Communes afin que celle-ci fasse une proposition financière en vue d'assurer la collecte sur ces deux communes.

### **3 – Compétence natation sportive – Modification des statuts de la Communauté de Communes**

Louis SIMONNET, Président, propose une modification des statuts de la CCMV visant à intégrer la compétence « natation sportive » dans les compétences communautaires. Cette disposition permettrait de

mettre fin à une incohérence qui, aujourd’hui, autorise l’usage des bassins au profit de l’association « Monistrol Natation », alors que dans le même temps, l’association bénéficie d’une subvention municipale.

Il indique que cette modification permettrait à cette association de bénéficier du soutien de la Communauté en lieu et place de la commune en contrepartie d’un transfert de charges, évalué annuellement à 37 500 € déduits de l’attribution de compensation de Monistrol.

Il indique, par ailleurs, que la Commission d’Evaluation des Charges transférées, dans sa réunion du 9 avril dernier, a donné un avis favorable à la proposition de la Commune de Monistrol, destiné à fixer définitivement la contribution de la commune aux charges d’exploitation de l’équipement notamment aux transferts de personnel.

Le montant total de cette contribution qui inclut le transfert de charges « Natation sportive » serait de 120 000 €/an. Il serait déduit de l’attribution de compensation sur une période de 10 ans.

Robert VALOUR rappelle que cette proposition est peu différente de celle qu’il avait faite à l’époque.

Il aimerait savoir sur quelle base juridique la collectivité s’appuie pour mettre en place une telle décision.

Luc JAMON indique que la mise en œuvre de cette décision s’appuie sur une disposition de la Loi de Finances 2015 intégrée dans le Code Général des Impôts qui prévoit que l’attribution de compensation peut être modifiée à titre temporaire, sous réserve d’un accord à la majorité qualifiée du Conseil et d’un accord à la majorité simple de chacun des Conseils Municipaux des communes membres.

Il profite de son intervention pour remercier ses collègues de l’esprit d’ouverture dans la recherche d’un accord sur un sujet sensible et difficile.

Dominique FREYSSENET fait un rapide historique en rappelant qu’en son temps, une promesse de la commune de Monistrol n’avait pas été honorée.

Il indique qu’il est important pour lui de tourner la page et se déclare favorable à cet accord.

Jean-Paul LYONNET se félicite de cet accord qui permet de clore un dossier difficile qui a entaché les relations entre la commune de Monistrol et la Communauté de Communes.

François BERGER émet le même avis en indiquant que les accords qui peuvent être décidés doivent être « bordés » dès le départ.

Le Conseil Communautaire approuve la modification des statuts intégrant la compétence natation sportive à l’unanimité.

#### **4 - Fonds de concours aux communes - Répartition**

Luc JAMON, Vice-Président chargé des Finances, rappelle qu’une enveloppe budgétaire de 100 000 € a été votée en faveur d’un fonds de soutien à l’investissement des communes au Budget Primitif 2015. Il indique qu’après avis du Bureau, la répartition serait réalisée en fonction du nombre d’habitants et propose la répartition ci-après.

Communes	Nombre d’habitants (population INSEE)	Pourcentage	Montant en Euros
La Chapelle d’Aurec	929	4.13 %	41 342 €
Beauzac	2 819	12.55 %	125 451 €
Monistrol sur Loire	9 230	41.07 %	410 752 €
Saint Pal de Mons	2 167	9.65 %	96 435 €
Sainte Sigolène	6 080	27.06 %	270 571 €
Les Villettes	1 246	5.54 %	55 449 €
TOTAL	22 471	100	1 000 000 €

François BERGER déplore le critère choisi qui remet en cause les accords antérieurs avec les petites collectivités. Il aurait préféré des critères qui affichent une meilleure solidarité avec les petites communes.

Luc JAMON indique que la solidarité envers les plus petites communes n'est pas remise en cause et que sur d'autres procédures, ces critères pourraient évoluer.

Jeanine GESSEN rapporte la position de Jean PRORIOL, excusé, qui se montre extrêmement réservé sur les critères de répartition proposés et qui, par ailleurs, déplore que le fonds de concours communautaire attribué au projet de rénovation de la salle polyvalente de Beauzac soit imputé sur ce fonds.

Florian CHAPUIS souligne les difficultés budgétaires des communes sur lesquelles les ponctions opérées par l'état s'avèrent trop lourdes.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la proposition de répartition du Fonds de Concours de soutien à l'investissement des communes.

## **5 - Acquisition foncière en vue de l'aménagement du rond-point La Borie**

Louis SIMONNET expose la nécessité de procéder à l'acquisition d'une parcelle en vue de la réalisation du Rond-Point La Borie déclaré d'intérêt communautaire.

Cette parcelle cadastrée BM 0255 est d'une contenance de 324 m<sup>2</sup>.

Le montant de l'acquisition est de 3.5 €/m<sup>2</sup> auquel s'ajoute l'indemnité due au fermier sur la base de 1.5 €/m<sup>2</sup>. Le montant total de la dépense est de 1 620 €.

Louis SIMONNET indique qu'à la suite d'une réunion récente avec le Conseil Départemental, la réalisation des travaux serait prévue pour l'été 2016.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette acquisition et autorise le Président à signer l'acte de cession avec le propriétaire concerné.

## **6 - Contrat Auvergne + - Liste des opérations retenues**

Luc JAMON, Vice-Président chargé de la Prospective et des Finances, présente la liste des opérations proposées à l'éligibilité du Contrat Auvergne + pour la période 2015-2018 respectant les orientations régionales sur le développement numérique et la transition énergétique.

Après discussion, il est convenu que le choix de la maîtrise d'ouvrage des projets concernant l'éducation et le réseau des médiathèques feront l'objet d'une discussion prochaine et sera soumis au Conseil Communautaire du 15 juin 2015.

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la liste des opérations soumises au contrat Auvergne +.

## **7 - Contrat Leader – Approbation du dossier de candidature**

Luc JAMON présente les objectifs du contrat Leader à conclure avec l'Union Européenne, par le soutien aux acteurs publics et privés mettant en œuvre des projets de développement économique, de développement solidaire et durable.

Le montant de l'enveloppe attribuée au Pays de la Jeune Loire s'élève à 5 000 000 € pour la période 2014-2020.

Il indique par ailleurs que la candidature du PETR a été validée à ce jour par la région Auvergne. L'instruction des dossiers devrait démarrer au mois de septembre prochain.

Jean-Paul LYONNET se félicite de cette contractualisation qui devrait permettre un appui financier à de nombreux projets du territoire.

## **8 – Mutualisation de la prestation d'Instruction du Droit du Sol**

Patrick RIFFARD présente la convention à intervenir avec le PETR Jeune Loire concernant l'Instruction des Autorisations du Droit du Sol, réalisée par cette instance à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.

La convention définit l'étendue du service mis en place au profit des collectivités. Elle précise également le coût de cette prestation pour chacune des Communautés adhérentes au service : La Communauté Loire-Semène, la Communauté des Sucs et la Communauté des Marches du Velay pour le fonctionnement de l'investissement du service, les 3 autres Communautés de l'Yssingelais uniquement sur l'investissement en attendant qu'elles soient concernées par le transfert obligatoire du service au PETR.

Pour l'année 2015, le coût du service s'élèvera sur l'année à 68 138 €.

A compter de 2016, la contribution annuelle totale s'élèvera à 111 231 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les termes de cette convention.

### 9 – Convention avec l'INFA pour l'utilisation du Centre de Loisirs du Beauvoir

Louis SIMONNET soumet à l'assemblée la convention de mise à disposition du Centre de Loisirs du Beauvoir auprès de l'INFA, dans le cadre d'une formation de qualification professionnelle pour les agents gérant le domaine périscolaire.

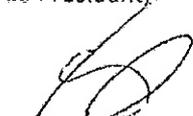
Cette formation se déroulera sur une période de 10 mois entre mai 2015 et février 2016.

Le coût total de cette mise à disposition s'élèvera à 2 037 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve cette convention et autorise Le Président à signer la convention à intervenir avec l'INFA.

La séance est levée à 20 h 45.

Le Président,



Louis SIMONNET

Monistrol sur Loire,  
La Secrétaire,



Béatrice LAURENT